

CES/INDICE DES PRIX (2010)

**ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHEMA DE
PONDERATION DE L'INDICE DES PRIX
A LA CONSOMMATION**

AVIS

Luxembourg, le 15 janvier 2010

SOMMAIRE

Page:

1	LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	1
2	LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2010	2
3	L'INTEGRATION DE L'ENQUETE PERMANENTE SUR LES BUDGETS DES MENAGES	9
4	LES CONCLUSIONS	10

Relevé des tableaux et graphiques
--

Tableau 1:	Positions de référence et pondération des années 2009 et 2010	5
Tableau 2:	Effet de l'actualisation de prix: progression des prix entre 2007 et octobre 2009 et écart en pp par rapport à la progression de l'indice général	6
Tableau 3:	Evolution de la pondération de l'IPCN (ramené à 1.000 points de base) de 2009 à 2010 et différence interannuelle en points de base (pb)	7
Graphique 1:	Evolution de la pondération de l'IPCN (en ‰ de l'IPCH)	3
Graphique 2:	Evolution de la pondération de l'IPCN de 2000 à 2010	7
Graphique 3:	Evolution du prix du baril de Brent en US\$	8

1 LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation prévoit en son article 2 notamment que

" la liste des positions de référence de l'indice des prix à la consommation et [...] leur pondération est révisée annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation".

Il précise en outre que les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à adopter chaque année, et ce après consultation du Conseil Economique et Social (CES).

La pondération proposée au titre de l'année 2010 découle notamment des dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2007, extraites directement de la comptabilité nationale. Les données dérivées des comptes nationaux sont utilement enrichies de données issues de sources administratives (p.ex: la CSSF, l'Administration des Douanes et Accises, la SNCT), de différentes enquêtes spécifiques du STATEC (p.ex. enquête production, enquête intrastat), ainsi que des enseignements issus de l'Enquête permanente sur les Budgets des Ménages (EBM), et ce dans un souci d'en déduire une image aussi fidèle que possible des habitudes de consommation des ménages et de l'évolution de celles-ci dans le temps. Le schéma de pondération afférent est établi au prix du mois disponible le plus récent, en l'occurrence le mois d'octobre 2009, et revêt un caractère provisoire jusqu'à la détermination de la pondération définitive de l'indice des prix à la consommation pour 2010 sur la base des résultats de l'indice des prix du mois de décembre 2009. Or, ces données ne seront publiées qu'après la réunion de la Commission de l'indice des prix à la consommation du 6 janvier 2010.

Comme l'avant-projet de règlement grand-ducal sous avis devra entrer en vigueur avant la publication de l'indice du mois de janvier 2010, qui est prévue pour le 17 février 2010, le CES est contraint de fonder son avis sur la version provisoire de la pondération. Or, selon toute probabilité, la pondération définitive ne divergera que marginalement de la pondération provisoire avisée. En effet, l'évolution des prix d'octobre à décembre 2009 sera probablement insignifiante comparée à celle enregistrée entre 2007 et octobre 2009.

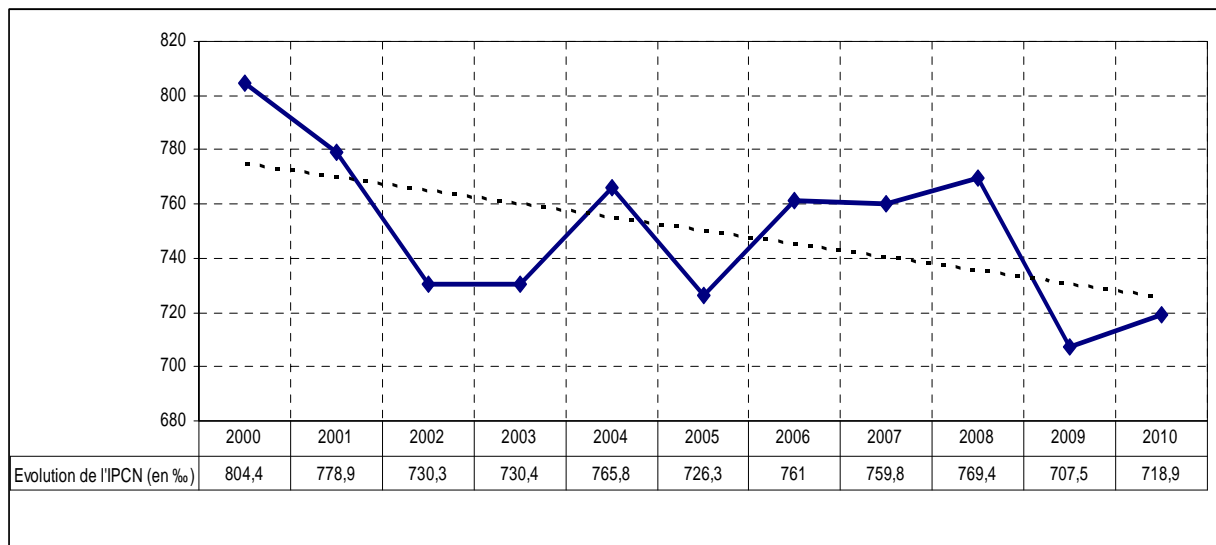
2 LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2010

- En ce qui concerne la proposition de pondération soumise pour avis, le CES note que la pondération de l'indice des prix à la consommation national (**IPCN**) **enregistre une hausse modérée en 2010 après son fléchissement significatif en 2009** par rapport à 2008. Malgré cette légère augmentation, la pondération de l'IPCN demeure toutefois largement en deçà des valeurs moyennes observées au cours de la période 2000-2010 (750,2‰).

Le graphique 1 ci-après retrace l'évolution de la pondération de l'IPCN au cours des années 2000 à 2010. Alors qu'elle s'était accrue en 2008 pour s'établir à 769,4‰, la part de la consommation privée des résidents dans la consommation sur le territoire national est en effet revenue à 718,9‰ en 2010 après avoir atteint 707,5‰ en 2009¹. Par rapport à 2009, il s'agit d'une augmentation absolue de 11,4 points de base. Ainsi, par rapport à la pondération 2009, la quote-part de la consommation des résidents dans la consommation privée totale s'est quelque peu accrue, tout en restant inférieure à la moyenne observée sur le laps de temps considéré (750,2‰). Il s'agira en 2010, en effet, du deuxième niveau le plus bas observé au cours de ladite période. Le sensible recul de la pondération de l'IPCN en 2009 avait reflété les fortes diminutions de la part consommée par les résidents au sein des divisions 01. "*Produits alimentaires et boissons non alcoolisées*", 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" et 09. "*Loisirs, spectacles et culture*". En 2010, ce sont notamment les divisions 07. "*Transports*" et 09. "*Loisirs, spectacles et culture*", et, dans une moindre mesure, les catégories 05 "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" et 11. "*Hôtels, cafés et restaurants*" qui s'inscriront à la hausse. De manière générale, depuis 2000, la quote-part de la demande de consommation finale attribuable aux résidents, dont l'IPCN constitue l'indicateur phare, est tendanciellement en baisse par rapport à la consommation totale sur le territoire (IPCH) (voir: la ligne pointillée au niveau du graphique 1 ci-après)

¹ La pondération provisoire disponible au moment de l'établissement de l'avis du CES de janvier 2009 faisait état d'une pondération provisoire de 703,1, au lieu de 707,5, pour l'année 2009.

Graphique 1: Evolution de la pondération de l'IPCN (en % de l'IPCH)



- **L'analyse** de l'évolution de la pondération de 2009 à 2010 **par grandes catégories de biens et services** (cf. tableau 1 ci-dessous) permet de constater qu'au niveau de l'IPCH, **sept des douze catégories connaissent une diminution** de la pondération, en l'occurrence les divisions 01.² "*Produits alimentaires et boissons non alcoolisées*" (-3,7 points de base³), 02. "*Boissons alcoolisées et tabac*" (-5,2 pb), 03. "*Articles d'habillement et chaussures*" (-5,6 pb), 04. "*Logement, eau, électricité et combustibles*" (-1,1 pb), 08. "*Communications*" (-1,8 pb), 11. "*Hôtels, cafés, restaurants*" (-0,9 pb) et 12. "*Biens et services divers*" (-1,3 pb). Les cinq premières divisions mentionnées ci-avant enregistrent également une baisse de la pondération de 2009 à 2010 au niveau de l'IPCN, alors que pour les deux catégories restantes, à savoir la catégorie 11. "*Hôtels, cafés, restaurants*", d'une part, et 12. "*Biens et services divers*", d'autre part, la pondération de l'IPCN augmente (de +3,1 pb respectivement de +0,4 pb), alors que leur pondération – version IPCH – est en baisse. Par ailleurs, pour ce qui est de la catégorie 10. "*Enseignement*", la pondération IPCN est en légère baisse (de -0,1 pb), alors que la pondération IPCH augmente modérément (+0,2 pb).
- Par déduction de ce qui précède, **cinq divisions enregistreraient une augmentation de la pondération au titre de l'IPCH**. Il s'agit des divisions 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" (+3,0 pb), 06. "*Santé*" (+0,2 pb), 07. "*Transports*" (+4,3 pb) et surtout "*Loisirs, spectacles et culture*" (+11,9 pb). Pour ce qui est de la catégorie 10. "*Enseignement*", l'évolution a déjà été décrite ci-dessus.

² En cas de soulignement du numéro d'ordre de la catégorie, l'évolution enregistrée en 2010 par rapport à 2009 va dans le même sens qu'en 2009 par rapport en 2008 (deux baisses ou deux hausses successives).

³ Dans le contexte du présent avis, le CES entend par "*point de base*", en abrégé "*pb*", un point de %.

- Les différences entre les pondérations 2009 et 2010 s'expliquent tant par les données relatives aux dépenses de consommation finale des ménages établies respectivement pour les années 2006 et 2007 que par les variations de prix entre chacune de ces deux dernières années et respectivement décembre 2008 et octobre 2009. A cet égard, le CES constate, sur la base des tableaux fournis par le STATEC, l'incidence suivante des variations de prix (voir aussi le tableau 2 ci-après):
- **l'actualisation aux prix** entraîne des **effets à la hausse** en particulier pour les divisions 01. "*Produits alimentaires et boissons non alcoolisées*" (+2,5 points de pourcentage (pp) par rapport à la progression de l'indice général), 02. "*Boissons alcoolisées et tabac*" (+5,2 pp), 09. "*Loisirs, spectacles et culture*" (+2,4 pp), ainsi que pour la catégorie 11. "*Hôtels, cafés, restaurants*" (+3,4 pp). En revanche, trois divisions manifestent une **orientation nettement baissière**, à savoir les divisions 06. "*Santé*" (-4,9 pp), 07. "*Transports*" (-3,7 pp) et 08. "*Communications*" (-5,9 pp).
- Pour les cinq autres divisions, les effets à la hausse ou à la baisse sont de moindre ampleur (03. "*Articles d'habillement et chaussures*": -1,1 pp; 04. "*Logement, eau, électricité et combustibles*": +1,2 pp; 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*": +1,4 pp; 10. "*Enseignement*": +1,2 pp. et 12. "*Biens et services divers*": -0,9 pp).

Le tableau 2 ci-après résume l'effet de l'actualisation de prix. A cet égard, la base légale prévoit que la demande de consommation finale de 2007 soit actualisée au prix de décembre 2009. Or, en pratique et pour ce qui concerne le présent avis du CES, il s'agit des prix du mois d'octobre 2009.

Tableau 1: Positions de référence et pondération des années 2009 et 2010

ENSEMBLE DES BIENS ET SERVICES	Pondération 2009 Consommation privée 2006 aux prix de décembre 2008		Evolution de la pondération De 2009 à 2010		Pondération 2010 Consommation privée 2007 aux prix d'octobre 2009	
	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN
IPCH: Consommation totale sur le territoire	1000,0				1000,0	
dont: IPCN: Consommation des résidents sur le territoire		707,5		11,4		718,9
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	109,6	83,5	-3,7	-3,0	105,9	80,5
02. BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	120,7	27,4	-5,2	-1,3	115,5	26,1
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	47,9	39,2	-5,6	-4,9	42,3	34,3
04. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	101,8	101,8	-1,1	-1,1	100,7	100,7
05. AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	79,4	58,4	3,0	3,1	82,4	61,5
06. SANTE	19,2	17,8	0,2	0,3	19,4	18,1
07. TRANSPORTS	205,9	145,8	4,3	7,9	210,2	153,7
08. COMMUNICATIONS	21,7	17,7	-1,8	-0,8	19,9	16,9
09. LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	80,3	55,9	11,9	7,8	92,2	63,7
10. ENSEIGNEMENT	5,8	5,3	0,2	-0,1	6,0	5,2
11. HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	89,6	49,0	-0,9	3,1	88,7	52,1
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	118,1	105,7	-1,3	0,4	116,8	106,1

Tableau 2: Effet de l'actualisation des prix: progression des prix entre 2007 et octobre 2009 et écart en pp par rapport à la progression de l'indice général

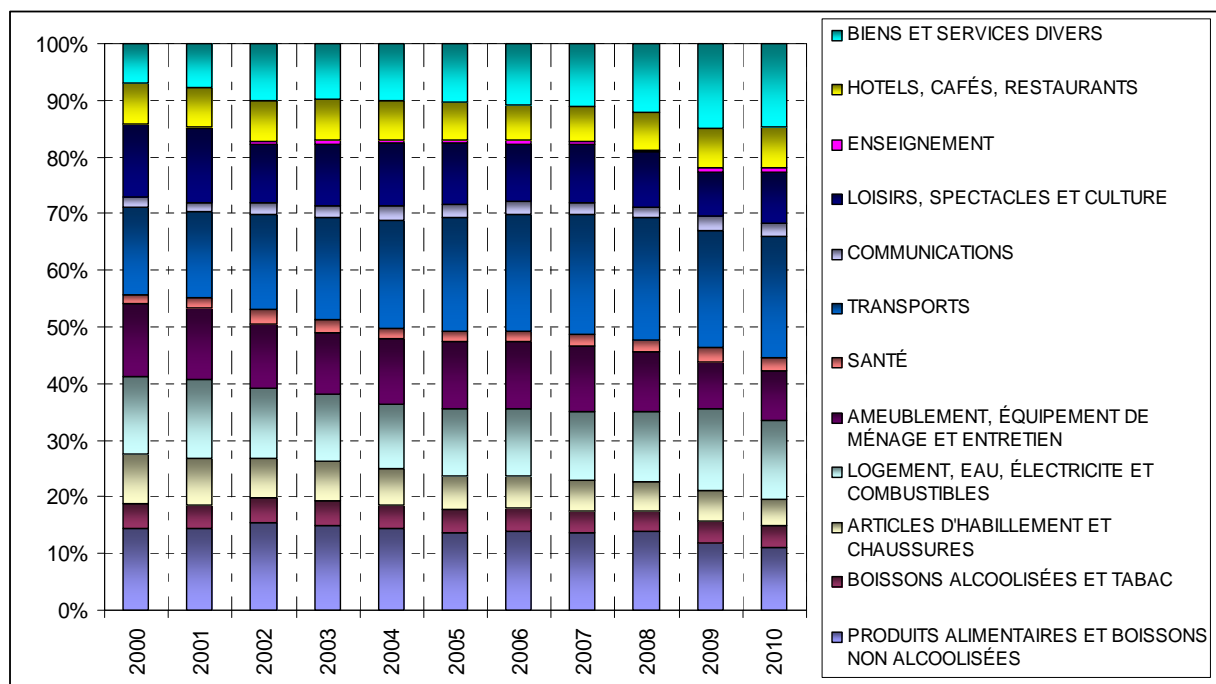
		Progression des prix (en %) de 2007 (moy. ann.) à oct. 2009	Ecart en PP par rapport à la progression de l'indice général
Ensemble des biens et services		4,3	
01	PRODUITS ALIMENTAIRES ET ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	6,8	2,5
02	BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	9,5	5,2
03	ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	3,2	-1,1
04	LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	5,5	1,2
05	AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	5,7	1,4
06	SANTE	-0,6	-4,9
07	TRANSPORTS	0,7	-3,7
08	COMMUNICATIONS	-1,6	-5,9
09	LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	6,8	2,4
10	ENSEIGNEMENT	5,6	1,2
11	HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	7,8	3,4
12	BIENS ET SERVICES DIVERS	3,5	-0,9

- Quant à l'évolution de la pondération de l'IPCN de 2009 à 2010 après le **recalcul des pondérations de l'IPCN à 1000 points** (voir le tableau 3 ci-après), le CES attire l'attention sur la **forte hausse** de la pondération des divisions 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" (+3,0 pb), 07. "*Transports*" (+7,7 pb), 09. "*Loisirs, spectacle et culture*" (+9,6 pb) et 11. "*Hôtels, cafés, restaurants*". Il convient également de souligner la **nette diminution** de l'importance relative des divisions 01. "*Produits alimentaires et boissons non alcoolisées*" (-6,0 pb), 03. "*Articles d'habillement et chaussures*" (-7,7 pb) et 04. "*Logement, eau, électricité et combustibles*" (-3,8 pb). Les basculements interannuels en ce qui concerne le poids des différentes catégories demeurent toutefois moins accentués qu'en 2009 par rapport à l'année 2008. Dans ce contexte, il est rappelé l'amélioration méthodologique que constitue l'intégration aux comptes nationaux de la vague d'enquête 2004-2006 de l'enquête permanente sur les budgets des ménages en 2009.

Tableau 3: Evolution de la pondération de l'IPCN (ramené à 1.000 points de base) de 2009 à 2010 et différence interannuelle en points de base (pb)

		Poids 2009	Poids 2010	Ecart en pb
01	PRODUITS ALIMENTAIRES ET ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	118,0	112,0	-6,0
02	BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	38,7	36,3	-2,4
03	ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	55,4	47,7	-7,7
04	LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	143,9	140,1	-3,8
05	AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	82,5	85,5	3,0
06	SANTE	25,2	25,2	0,0
07	TRANSPORTS	206,1	213,8	7,7
08	COMMUNICATIONS	25,0	23,5	-1,5
09	LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	79,0	88,6	9,6
10	ENSEIGNEMENT	7,5	7,2	-0,3
11	HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	69,3	72,5	3,2
12	BIENS ET SERVICES DIVERS	149,4	147,6	-1,8
		1 000,0	1 000,0	

Graphique 2: Evolution de la pondération de l'IPCN de 2000 à 2010



- Le CES ne s'est pas cantonné à l'évolution récente de la pondération de l'IPCN. Cette dernière a également fait l'objet d'une **analyse sur la période allant de 2000 à 2010** (voir le graphique 2 ci-avant). A la lecture de ce graphique, il apparaît que la structure des dépenses des résidents a subi une certaine mutation au cours de ladite période. Ainsi, la pondération de produits de base tels que l'alimentation et surtout l'habillement s'est nettement réduite depuis l'an 2000. Les catégories "*Loisirs, spectacles et culture*" d'une part et "*Ameublement*" d'autre part ont également vu leur part relative diminuer. Les divisions "*Transports*" et "*biens et services divers*" ont quant à elles manifesté une nette tendance à l'augmentation entre 2000 à 2010. La montée en puissance des "*Biens et services divers*" est

notamment imputable aux dépenses croissantes orientées vers les maisons de repos et de soins dans une société en proie au vieillissement. La diminution du nombre de femmes au foyer et la hausse corrélative des dépenses liées aux crèches ont également renforcé cette évolution.

- Le CES note qu'une simulation du STATEC qui retrace **l'évolution de l'IPCN de décembre 2008 à octobre 2009** en appliquant la pondération 2010 indique un taux de progression de l'indice général de 1,72% sur cette période, alors que l'évolution effective n'a été que de 1,55% sur la même période. L'année passée, la divergence correspondante se situait à un niveau nettement plus important (simulation: 2,92%, évolution effective décembre 2007 à octobre 2008: 2,54%). Pour ce qui est de 2010, la simulation permet de dégager un écart particulièrement sensible par rapport à la réalité pour les produits pétroliers (écart de 0,22 point de %) ainsi que pour les biens non durables (0,25 point de %). Toutefois, il est à relever que l'écart entre la simulation et la situation réelle a néanmoins été plus que divisé par deux (0,17 point de % en 2010 pour 0,38 point de % en 2009). La volatilité excessive des prix pétroliers en 2008 (flambée puis rechute, voir graphique 3 ci-après) et celles des matières premières en général expliquent sans doute cette évolution. En 2009, la volatilité a été significativement moins élevée qu'en 2008, réduisant de la sorte le différentiel entre la simulation basée sur la nouvelle pondération et la tendance effectivement enregistrée sur la base de la pondération en vigueur.

Graphique 3: Evolution du prix du baril de Brent en US\$



3 L'INTEGRATION DE L'ENQUETE PERMANENTE SUR LES BUDGETS DES MENAGES

Pour rappel, traditionnellement, les enquêtes sur les budgets des ménages avaient été effectuées de manière périodique, à des intervalles plus ou moins réguliers. Afin de faciliter le suivi des enquêtes et d'améliorer leur cohérence et leur comparabilité dans le temps, le STATEC a, à l'instar des pays nordiques, mis en œuvre des enquêtes permanentes. Le CES se félicite de l'augmentation de la qualité des pondérations de l'indice des prix à la consommation générée par ce choix du STATEC.

Comme il a été avancé dans l'avis du CES concernant la pondération de l'IPCN de l'année dernière, l'amélioration de la qualité se manifeste pleinement à partir du calcul des pondérations de l'année 2009. Dans le cadre du présent avis, le CES n'entend toutefois pas reproduire les commentaires évoqués l'année dernière au même endroit et, par conséquent, renvoie à son avis 2009.

Or, en matière de développements plus récents, le CES souhaite néanmoins souligner qu'il salue que la qualité de l'échantillon comportant environ 3000 ménages, ait été constamment améliorée et que, d'après la présentation du STATEC au CES de la pondération 2010 le 25 novembre 2009, l'enquête semble désormais définitivement sur les rails après des débuts laborieux.

Finalement, le CES donne à considérer que les achats de biens et services effectués via Internet gagnent constamment en importance depuis une décennie . Il s'agira d'en tenir dûment compte à l'avenir dans les choix méthodologiques relatifs à l'établissement de la pondération.

4 LES CONCLUSIONS

L'actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation ne donne pas lieu à des observations particulières de la part du CES. Aussi le CES peut-il approuver la nouvelle pondération, telle que proposée par le STATEC.

Il invite les autorités à continuer à veiller à ce que les pondérations se rapprochent le plus possible de la réalité et reflètent de manière exacte la structure de la consommation qui a lieu sur le territoire national. Il se félicite des améliorations apportées au niveau des différents outils et méthodes employés pour améliorer l'estimation de la consommation finale des ménages.

L'intégration aux comptes nationaux de l'enquête permanente sur les budgets des ménages est une excellente illustration des avancées méthodologiques mises en œuvre par le STATEC. Le CES tient à exprimer sa satisfaction à l'égard de l'amélioration de la qualité des pondérations qui en résulte. Les enquêtes sur les budgets des ménages restent une source d'information indispensable, étant donné qu'elles seules fournissent aux comptes nationaux les renseignements détaillés requis pour établir la pondération.

Résultat du vote:

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Marianne Nati-Stoffel

Serge Allegrezza

Secrétaire Générale

Président

Luxembourg, le 15 janvier 2010